

COMMUNICATION

Tarif F "non ressortissant des armées" :

- 11 nuitées : 798,00 €
- 5 nuitées : 407,50 €

N'ouvre pas droit à une participation financière de la SRIAS

Ouvre droit sous condition de ressources à la subvention interministérielle pour le séjour des enfants en centre de vacances avec hébergement, se renseigner auprès de son ministère.

Le taux applicable au 1^{er} janvier 2022 est de 7,69 €/jour pour les enfants âgés de moins de 13 ans et de 11,63 € pour les enfants âgés de plus de 13 ans

Attention pour le calcul de la durée du séjour, c'est le nombre de nuitées qui est pris en compte